



NF ENVIRONNEMENT

Hébergement et Restauration en établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Muriel LACROIX

Déléguée Régionale Nouvelle-Aquitaine



afnor
GROUPE

NF Environnement

GÉNÉRALITÉS

- › Écolabel français, délivré par **AFNOR Certification**, organisme certificateur indépendant
- › Créée en **1991**
- › Marque **volontaire** de certification de produits et services
- › **Élaboration collégiale** des critères, prenant en compte le cycle de vie des produits/services concernés
- › **Signe d'excellence**, garantissant un niveau d'exigence élevé en termes de limitation des impacts des produits sur l'environnement, tout en maintenant une efficacité équivalente.



Les Ecolabels officiels en France



**LA MARQUE NF
ENVIRONNEMENT**
créée en 1991
à la demande des
pouvoirs publics
français



**L'ECOLABEL
EUROPÉEN**
créé en 1992
par l'ensemble des
pays européens

Ces deux labels reposent
sur les **mêmes principes**.
Ils sont tous deux
volontaires et sont
attribués l'un ou l'autre
en fonction de la
catégorie de produit ou
service concernée

NF Environnement

CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES



Atteste la conformité des produits et/ou services aux documents normatifs nationaux, européens et internationaux les concernant, complétés de critères environnementaux suivant une approche multicritères appliquée aux différents stades du cycle de vie des produits ou services.

Documents fondateurs :

- Code de la Consommation
- NF EN ISO 17065
- Règles Générales de la marque NF Environnement



NF EN ISO 14024 – Etiquetage environnemental de type I



Impact négatif moindre sur l'environnement, et qualité d'usage satisfaisante par rapport à d'autres produits et/ou services analogues du marché



Au cas par cas, les Référentiels peuvent intégrer des critères éthiques et sociaux

| Comment s'est déroulée la création ?

Dans le cadre de la feuille de route 2024-2028,

- Transformation Ecologique du Système de Santé (TESS) en Nouvelle-Aquitaine, l'ARS NA a sollicité AFNOR pour bâtir avec les professionnels de santé de Nouvelle-Aquitaine, un cahier des charges de bonnes pratiques environnementales
- L'ADEME Nouvelle-Aquitaine a soutenu ce projet techniquement et financièrement
- Les professionnels de santé du territoire ont participé à des groupes de travail pour créer les différentes exigences du référentiel en s'appuyant sur leurs bonnes pratiques, leur expérience, leurs besoins

Les étapes de la création du référentiel

Développement du
référentiel d'exigences
AFNOR SPEC 2211

Par

AFNOR Normalisation

Développement des
règles de certification
par AFNOR Certification



Les professionnels de Nouvelle-Aquitaine : 39

GHT Navarre Côte Basque	AGUERRE	Isabelle
Centre Hospitalier Sud Gironde - Dispositif Sud Gironde	AUFFRET	Ludivine
ADAPEI 33	BARDE – GT3	Isabelle
ADSNA (et CHU Bx)	BERNARD	Noëlle
CH Angoulême	BERSON	Béatrice
MARIE GALENE	BIRONNEAU	Rémy
Groupe RAMSAY - Capbreton	CHA	Matthieu
Association de soutien de la Dordogne	CHAILLOU	Laurence
ADEME	CHANELLIÈRE	Raphaël
Audacia	CHANTREAU	Aline
Centre Hospitalier SAINT-SEVER	CHATENET	Sandrine
EHPAD de la Madeleine, Bergerac	CONNANGLE	Sylvain
Plateforme-JEJ	CRESTE	Loïc
ARS	DANGER	Valérie
ARS	DEIT	Aude
Association AURORE	DEL SORDO	Guillaume
ARS	DELHEURE	Edwige
ARS	DUCLAUT	Nicolas
ADAPEI 33	DUFORT	Sophie
CHU de Bordeaux (33)	FONTAINE	Grégory

France ASSOS SANTE	GOULINET-FITE	Géraldine
	GREGOIRE	Patrice
ARS	HUMBERT	Véronique
CH LIBOURNE	JAFFUER	Marc
CH de Niort	JOURDAIN – GT1	Bernard
	LALAUURIE	Camille
CHU Limoges	LE PICHOUX	Anne
FEHAP	LHOSTIS	Hélène
GCS Achats	MARTINEZ	Vincent
Audacia	MICHAUD	Léo
CHU Angoulême	MIGNON	Mathilde
ARS	MORISSON	Claire
ARS	NANEIX	Alain Naneix
Dispositif ÉTÉ (et CHU Bx)	PROVOT – GT2	Vincent
Dispositif ÉTÉ (et CHU Bx)	RIGAL	Sacha
GHT Atlantique 17	RONNAT	Anne-Lise
DREAL	SADDIK	Foued
EHPAD de la Madeleine, Bergerac	SERVOLLE	Renée
CH Pau	VOUAUX	Jean-François

Pour qui ?



Les établissements proposant de l'hébergement, excluant les établissements de services à domicile HAD (hospitalisation à domicile), SAD (Services autonomie à domicile) et les établissements de services n'ayant que de l'hospitalisation de jour.

Etablissements privés ou publics : Centre hospitaliers, cliniques, SSR, Maisons de retraite, centres de rééducation, des associations, foyers d'hébergement, ...

Ainsi que les services auxiliaires suivants gérés en propre :

- ✓ les services de restauration
- ✓ les espaces verts
- ✓ les locaux pour les événements particuliers tels que les conférences, les réunions ou les formations
- ✓ Les services de blanchisserie et/ou lingerie
- ✓ Les installations sanitaires
- ✓ les services d'information
- ✓ les installations de culture physique ou de loisirs

Thématiques et répartition des critères

95 critères répartis en 10 catégories :



37 critères obligatoires

58 critères optionnels

**Pour être certifié, un établissement doit satisfaire les critères obligatoires
et obtenir**

11 points issus des critères optionnels (Valeur 1 point par critère)

Répartition des critères

Thématiques	Critères obligatoires	Critères optionnels
Politique Environnementale	7	10
Environnement et biodiversité	2	5
Sobriété énergétique	10	14
Gestion de l'eau	2	6
Gestion et réduction des déchets	4	6
Blanchisserie écoresponsable	3	5
Produits et méthodes de nettoyage	4	4
Restauration, approvisionnement et agriculture Bio	1	4
Transports et mobilité	1	4
Qualité	1	
Total	37	58

Les points optionnels

Thématiques	Nombre critères optionnels	Nombre de points requis (1 critère conforme = 1 point)
Politique Environnementale	10	2
Environnement et biodiversité	5	1
Sobriété énergétique	14	2
Gestion de l'eau	6	1
Gestion et réduction des déchets	6	1
Blanchisserie écoresponsable	5	1
Produits et méthodes de nettoyage	4	1
Restauration, approvisionnement durable et Agriculture biologique	4	1
Transports et mobilité	4	1
TOTAL	58	11

Exemples d'actions

VALORISABLES OU À METTRE EN ŒUVRE

Politique environnementale

- Mise en place d'un programme d'actions et d'une politique environnementale
- Formation des parties prenantes internes/Sensibilisation des usagers et des parties prenantes externes
- Suivi des consommations d'énergie(s), eau, production de déchets
- Définir une politique d'achats durables

Sobriété énergétique

- Sanitaires communs équipés d'un système d'extinction automatique de l'éclairage ou une information mise en place pour inciter à éteindre
- Compteurs divisionnaires pour une meilleure gestion de l'énergie

Gestion de l'eau

- Sanitaires économes en eau : robinetterie, toilettes et urinoirs
- Compteurs divisionnaires pour une meilleure gestion de l'eau
- Récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage

- Critères obligatoires
- Critères optionnels



Gestion et réduction des déchets

- Plan de gestion et de réduction des déchets : réduction, tri, recyclage, compostage
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Compostage et valorisation des déchets.
- Réduction du recours aux produits de nettoyage

Blanchisserie écoresponsable

- Dosage automatique et actions de optimisation des consommations d'eau, d'énergie et des produits lessiviels
- Optimisation du circuit du linge
- Au moins 50 % en volume des produits utilisés ont un label écologique.

Transports et mobilité

- Déplacements respectueux de l'environnement
- Parking disposant de bornes électriques



Les bénéfices de la certification



AFFICHER SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

EN INTERNE,
AMÉLIORER SES
PRATIQUES,
FÉDÉRER SES
ÉQUIPES,
RÉDUIRE SES COÛTS
ET ANTICIPER LA
RÈGLEMENTATION

RASSURER LES
USAGERS SUR LE
SÉRIEUX DE SES
ENGAGEMENTS

SENSIBILISER LES
PATIENTS/CLIENTS
POUR ÊTRE PLUS
ATTENTIFS À LA
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

GAGNER EN
VISIBILITÉ SUR LE
TERRITOIRE ET
SE DÉMARQUER

Fonctionnement et cycle de certification

Un dossier de candidature :

- Avec fourniture des preuves pour chaque critère

Une étude de recevabilité

- par un ingénieur de certification

Audit sur site

Prise de décision de certification

Attribution du droit d'usage de la marque

Audit de surveillance (*)

Coûts de la certification (*) :

Année 1 : certification initiale : de 2 600€ à 5600€HT

- › Instruction
- › Audit
- › Droit d'usage

Année N+1 :

Droit d'usage : de 500 à 900€ HT

Audit de suivi N+2 de 1 800 à 4 800 € HT

- › Droit d'usage
- › Audit de surveillance

(*) Tarification en fonction de la taille de l'établissement





MERCI
POUR
VOTRE ÉCOUTE

Muriel LACROIX
muriel.lacroix@afnor.org

Tél 06 07 95 20 28

afnor
GROUPE

